CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E98348** **VALABLE JUSQU'AU** **14/05/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2013

Raison sociale : CARRELAGE DENNI

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 16/12/2024

Capital : 500 000

12 RUE DES GENETS
67110 GUNDERSHOFFEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2013 B 622

Siret : 791 595 838 00016

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4025236

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 147072325

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 147072325

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 88 90 16 52 **Fax :**

Portable : 06 86 00 60 81

Responsabilité légale :
DENNI ERIC GÉRANT

Site Internet : http://www.denni-carrelage.fr

E-mail : eric.denni@wanadoo.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 259 943 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	24	15/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 15:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.